

## SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 25 MARS 1887.

### Rapport de la Commission des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes pour l'exercice 1887.

(Voir les nos 104, VIII, session de 1885-1886, 4, VIII, et 91, session de 1886-1887, de la Chambre des Représentants, et 47, session de 1886-1887, du Sénat.)

Présents : MM. le Comte DE MERODE WESTERLOO, Président; BRACONIER, DE BRÜGES DE GERPINNES, DE PRET ROOSE DE CALESBERG, MIGNOT, le Vicomte DE NAMUR D'ELZÉE, VANDEN BEMDEN, VAUCAMPS et le Comte ÉMILE D'OULTREMONT, Rapporteur.

MESSIEURS,

Votre Commission constate avec le plus grand plaisir que le Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes, Télégraphes et Marine, présente une notable diminution sur le budget primitif. L'ensemble des crédits se soldait par un chiffre de . . . . . fr. 87,245,471  
tandis que le projet amendé est ramené à . . . . . 83,968,550  
soit une diminution de . . . . . fr. 3,276,921

ce qui est fort heureux au point de vue des économies qui sont nécessaires et qui ont été réalisées, non sur le salaire des ouvriers et les appointements des employés, mais bien sur les services des voies et travaux ainsi que sur la traction et le matériel.

Votre Commission constate avec la plus vive satisfaction que ces économies n'ont pas empêché M. le Ministre de pourvoir à la reconstruction de plusieurs gares de nos grandes villes, gares reconnues incommodes et trop petites pour les services qui doivent y être introduits et qu'il a reconstruites d'une manière grandiose, plus en rapport avec l'importance de ces localités.

L'honorable chef du Département a non seulement songé à satisfaire aux besoins des grandes villes, mais il s'est efforcé, dans la mesure de ses moyens financiers, de répondre aux exigences multiples du service dans les stations où plusieurs lignes se croisent, et d'améliorer le transbordement des voyageurs, en faisant élever des gares couvertes.

La Commission espère que M. le Ministre, dans sa sollicitude bien connue pour les voyageurs, trouvera le moyen de construire de petits bâtiments fort simples et peu coûteux, pour le service des haltes. L'affluence des voyageurs y est généralement assez grande les jours de marchés et amène des recettes nouvelles pour le trésor.

Plusieurs de ces haltes sont d'anciennes stations déclassées, pourvues de bâtiments vastes et solides; dans beaucoup d'autres, les bureaux sont installés dans de vieilles voitures hors de service. Si les voyageurs veulent s'y réfugier, ils doivent s'y tenir courbés, et s'ils veulent s'asseoir, ils doivent s'asseoir à terre.

Ce n'est ni beau ni bien commode, mais enfin c'est encore acceptable, en comparant ces installations avec celles de la 3<sup>me</sup> catégorie, où l'on ne trouve que l'aubette du garde, où l'on délivre les coupons par une ouverture pratiquée dans la porte, les voyageurs attendant en plein air l'arrivée des trains.

Les membres de la Commission voient avec la plus vive satisfaction les efforts que M. le Ministre a faits en vue d'étendre le service des trains légers sur les lignes secondaires et même sur les grandes lignes. Ces trains fonctionnent très bien, surtout dans les grands centres industriels, comme trains d'ouvriers, sans être pour cela distraits de l'objet principal de leur création, qui consiste à faire ce qu'on pourrait appeler le cabotage dans les villages qui bordent ces voies ferrées, pour y prendre à des points déterminés et à des heures indiquées, indépendamment des voyageurs, les produits de la basse-cour et de la culture maraîchère et, en général, ce qui doit être transporté sur les marchés des villes.

Le matériel de ces trains légers a été fort critiqué par plusieurs orateurs de la Chambre des Représentants; votre Commission espère que M. le Ministre des Chemins de fer tiendra bonne note de ces critiques et examinera s'il y a lieu de faire droit à ces réclamations, en ne perdant pas de vue toutefois qu'il n'est pas nécessaire que ces nouveaux trains atteignent la vitesse des trains de banlieue et encore moins celle des trains directs et rapides pour lesquels le matériel n'a pas été construit.

Plusieurs membres de la Commission demandent à M. le Ministre de faire examiner, dans le plus bref délai, l'organisation de plusieurs nouveaux trains rapides et directs entre Bruxelles et Anvers.

Une grande facilité de communications entre ces deux centres importants serait très désirable. Elle aurait pour effet d'augmenter considérablement les relations commerciales et de concilier les intérêts multiples qui existent entre la capitale et notre métropole commerciale.

Les membres de la Commission, considérant la concurrence toujours croissante que les charbons étrangers font aux charbons belges, ont émis le vœu de voir porter un prompt remède à cet état de choses. Ils espèrent que M. le Ministre pourra faire encore de notables réductions sur le prix du transport des charbons belges de toutes qualités afin d'en favoriser l'exportation. Il serait également à désirer que l'honorable chef du Département voulût bien accorder la même faveur pour les minerais, les fontes, la chaux et les engrais de toute nature et de provenance belge.

L'importation des minerais étrangers employés par l'industrie belge et qui ne se trouvent pas dans le pays devrait être également favorisée.

Le personnel des chemins de fer s'acquitte de son service avec toute la politesse, la ponctualité et l'exactitude désirables. Ce service est fort bien fait et présente toutes les garanties de sécurité tant pour les voyageurs que pour le transport des marchandises.

Le service des postes est également fait de la manière la plus louable, et les agents de cette administration qui sont chargés du service de la Caisse d'épargne et de retraite, sont tous à la hauteur de leur position; ils méritent à tous les points de vue la confiance du public.

Nous ne pouvons que féliciter M. le Ministre de la création de plusieurs sous-perceptions de postes. Ces nouveaux bureaux, tout en répondant à des besoins bien justifiés, soulageront le service pénible des facteurs ruraux, ces modestes agents qui méritent une mention toute spéciale pour leur probité et leur exactitude.

Comme le service des postes, celui des télégraphes ne laisse rien à désirer; il est à espérer que par la suite, lorsque l'État sera entré en possession des lignes téléphoniques, il étendra cette exploitation à toutes les communes de la Belgique.

Il serait à désirer que tout le personnel des chemins de fer pût participer aux sages mesures prises par M. le Ministre pour assurer le repos du dimanche et des jours de fête. On arriverait à ce résultat en supprimant le camionnage durant ces journées, ne laissant subsister que les expéditions faites par le service express.

L'administration de la Marine de l'État comprend, en premier lieu, le transport des voyageurs et de la correspondance entre la Belgique et l'Angleterre; ce service est très bien fait, mais il réclame cependant quelques améliorations dans la vitesse et dans les installations des bateaux; elle a, en second lieu, dans ses attributions la surveillance de la pêche et des intérêts de nos pêcheurs dans la mer du Nord et dans l'Océan; ce service est de création récente et constitue, pour ainsi dire, la gendarmerie maritime.

Cette surveillance a déjà rendu de grands services, et elle sera appelée à en rendre de plus grands encore lorsque les bateaux à voiles seront remplacés par des bateaux à vapeur et que le nombre de ceux-ci sera notablement augmenté. Il serait à désirer pour le recrutement des officiers de notre marine, que le gouvernement reconstituât la section préparatoire pour la marine qui existait à l'École militaire avant 1848.

Cette section a fourni un grand nombre de sujets distingués, qui sont presque tous rentrés dans l'armée et dont trois sont généraux en ce moment.

Cette réorganisation de la section préparatoire donnerait à la Marine de l'État des officiers instruits et capables; elle permettrait, en même temps, à notre marine marchande de recruter ses officiers parmi nos nationaux et lui éviterait de faire appel comme aujourd'hui aux officiers étrangers.

*Le Rapporteur,*  
Comte EMILE D'OULTREMONT.

*Le Président,*  
Comte DE MERODE WESTERLOO.